

même —, mais il n'en ressortait aucune preuve directe.

Léon protesta de son innocence, puis se renferma dans un mutisme absolu, ne voulant rendre aucun compte de ses démarches à Saint-Ovide le jour du meurtre. Cette attitude lui était certes peu favorable. Mais après tout, quelles preuves avait-on de sa culpabilité? Un jury avait-il jamais condamné un homme sur de simples conjonctures? L'avocat de Léon appuya fortement là-dessus, et visiblement, après sa plaidoirie, les membres du jury parurent sympathiques au malheureux jeune homme.

Les plaidoiries terminés, le jury se retira pour délibérer.

Or pendant que se débattait entre ces douze hommes le sort de Léon Darbois, à Saint-Ovide une autre scène se passait, des plus dramatiques.

Lorsque Gaspard Préville, son coup accompli dans un accès de rage où l'alcoolisme chronique avait sa large part d'influence, était revenu à lui, il avait été atterré. Il avait tué!... Pour échapper à l'horrible vision qui ne le quittait pas d'une seconde, il se replongea dans l'ivresse. Depuis huit jours que son crime avait été commis, il n'avait pas eu une lueur de raison.

Que l'on juge de l'état d'âme de sa malheureuse fille! Léon accusé de meurtre — à tort, elle n'en doutait heureusement pas —, et son père entièrement et plus que jamais repris par la maudite passion!

La pauvre enfant était littéralement au supplice, et il était merveilleux que ces coups inattendus et terribles n'eussent pas été fatals à sa santé à peine réta-